

## Une indemnisation assez répandue

... ce dédommagement, les déclarants l'obtiennent dans une large proportion (tableau 3) : les trois-quarts des victimes de cambriolage de la résidence principale, le vol ou la dégradation de voitures obtiennent un remboursement ; la proportion excède encore les trois-cinquièmes pour les autres agressions, les vols à la roulotte et ceux de deux-roues à moteur ; mais elle tourne seulement autour de la moitié pour les agressions physiques, le vol personnel sans violence ou celui de vélo.

Tableau 3 : Remboursement (en % des déclarants) en moyenne par victimation, 1999-2020

	cambriolage résidence principale	vol de voiture	Vol dans et sur	vol 2 R moteur	vol vélo	dégradation de véhicule	vol personnel	agression physique	autre agression
France métropol. 2005-2020	80,1	71,7	67,5	57,2	41,3	72,6			
Île-de-France 1999-2020	74,5	73,5	67,6	61,6	47,1	71,9	55,9	49,8	60,7

Source : INSEE, IPR

champ : variable selon les enquêtes

Le constat doit toutefois être nuancé : même parmi ceux qui ont été remboursés, il subsiste une proportion non-négligeable d'insatisfaits : entre le sixième et le cinquième chez les Franciliens, deux fois plus à l'échelon de la France métropolitaine toute entière<sup>1</sup>. L'enquête francilienne interroge les insatisfaits sur les raisons de leur mécontentement : une fois sur deux, c'est parce que l'indemnisation semble trop pingre<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Cette différence systématique suggère que ceux des Franciliens qui déposent une déclaration de sinistre sont plus solidement assurés que leurs homologues de l'ensemble de la France métropolitaine.

<sup>2</sup> ... et une fois sur cinq parce qu'elle s'est faite attendre trop longtemps.